

Vous souhaitez manger sainement et en même temps soutenir les paysans de notre région.

Vous souhaitez consommer localement au moment où s'est produit et permettre un **prix équitable** pour nos producteurs.

Adhérer à l'AMAP Terre Citadine vous permet de faire un choix éclairé et celui que nous pensons être le meilleur pour soutenir l'agriculture locale.

« **ALORS BRAVO** » à ceux qui nous ont rejoints ou qui vont nous rejoindre.

Que vous soyez curieux ou déjà adhérent, ce guide est fait pour vous ! Il vous permettra de vous accompagner pour comprendre notre fonctionnement et celui du site AMAPJ sur lequel vous allez souscrire vos contrats proposés par les producteurs.

Lisez ce guide attentivement mais ne vous inquiétez pas, les membres du comité pourront toujours répondre à vos questions et vous guider :

- soit lors des distributions du jeudi **19h10 à 20h00** sous le préau de l'école primaire Beauregard à Thionville
- soit par email terre.citadine@gmail.com

Et ne soyez pas timide, le partage étant notre crédo, les autres membres de l'AMAP et les producteurs pourront aussi vous aider en cas de besoin.

BON A SAVOIR et A RETENIR

Vos accès au site AMAPJ ne seront activés qu'une fois la cotisation à l'association payée (12 EUR) et le bulletin d'adhésion remis.

- 1- **Vous pouvez être absent** et ne pas pouvoir venir chercher vos produits. Aucun problème ! Un ami, une connaissance de l'AMAP, un membre de votre famille peut venir retirer vos paniers en indiquant **simplement votre nom de famille**. Les paniers non récupérés en fin de distribution ne sont pas remis au producteur mais redistribués aux bénévoles qui ont aidé les producteurs. La solidarité est récompensée 😊

- 2- En parlant d'aide, nous souhaitons que chaque adhérent **participe au moins 1 fois par an** à la distribution, en s'inscrivant à une permanence dans la notice d'utilisation d'AMAPJ page 8. Cela permet de faire connaissance d'abord avec le producteur mais aussi avec les amapiens.
- 3- **Les prix des produits ne sont pas disponibles** sur notre site internet et l'AMAP ne propose pas de solde ni de reprise des produits ! Par contre, vous pouvez venir nous rencontrer lors d'une distribution et nous poser vos questions par email. Nous y répondons toujours 😊.
Nos producteurs fixent leur prix chaque année. Vous devez être adhérent pour commander les produits proposés. Vous retrouvez certains de nos producteurs sur les marchés de la région.
- 4- Nous organisons 2 fois par an un « amapéro » convivial pour se retrouver, discuter et échanger recettes et bons plans. Chacun ramène ce qu'il veut (à boire ou à manger) et fait découvrir ses talents.
- 5- Durant l'année de nouveaux contrats peuvent être proposés. Vous serez averti par email systématiquement. Si vous avez oublié de souscrire à un contrat ou **si vous décidez en cours d'année de souscrire à un contrat déjà commencé, pas de problème.**

Soit nous créons avec vous le contrat dans AMAPJ, soit vous le faites depuis chez vous dans la partie **Découverte/Visite**, aller sur la prochaine date de livraison du produit concerné et cliquer sur **S'inscrire**

The screenshot displays the AMAPJ website interface. On the left is a navigation menu for 'Terre Citadine' with the user 'Fabrice SCHOTT'. The main content area shows the current week: 'lundi 25 mars 2024 - dimanche 31 mars 2024'. A specific date, 'jeudi 28 mars 2024', is highlighted. The featured offer is 'Pain, paysan boulanger à la ferme du jeune chêne', which includes '4 pains au choix jusque fin mai 2024'. The offer details are as follows:

- Pain semi complet (farine T80), de type batard façonné main, format 500g - Prix : 2.50 €
- Pain au petit épeautre (T130 de petit épeautre), de type moulé, format 400g - Prix : 4.40 €
- Pain aux graines (T80, graines de lin brun, lin blond, tournesol), de type batard façonné main, format 500g - Prix : 3.50 €
- Pain tourneseigle (80% de blé T80 et 20% de seigle T110), de type batard façonné main pour un poids de 600g - Prix : 4.20 €

A green 'S'inscrire' button is visible next to the offer details. Below the list, it states 'Vous n'êtes pas inscrit sur ce contrat'.

- 6- Au lancement des AMAP, le principe de base était l'engagement sur une saison entière pour un produit peu importe la fréquence de livraison. Beaucoup de nos producteurs

proposaient déjà le choix de la date de livraison et des quantités bien entendu. En 2024, plus de flexibilité pour les paniers de légumes : paniers supplémentaires et commandes « sur mesure » seront possibles pour cuisiner encore plus 😊

Panier supplémentaire :

Légume Ponctuel avec choix de la date de livraison

Petit ou Grand panier, max 6 et 3

26 livraisons à partir du jeudi 06 juin 2024 jusqu'au jeudi 28 novembre 2024

Vous pouvez vous inscrire et modifier ce contrat jusqu'au jeudi 30 mai 2024 minuit.

S'inscrire

Contrat ponctuel Oeufs avec choix de la date de livraison

boîte de 6 (vous pouvez ramener vos boîtes)

19 livraisons à partir du jeudi 21 mars 2024 jusqu'au jeudi 28 novembre 2024

Vous pouvez vous inscrire et modifier ce contrat jusqu'au jeudi 14 mars 2024 minuit.

S'inscrire

Commande « sur mesure » : nouveauté proposée par Mark, notre maraîcher de la ferme Le Noyer

livraison **de légumes de votre choix** en passant commande sur le site [Drive Le Noyer Grand Potager Bio - Cagette.net](https://drive.le-noyer-grand-potager.bio) au plus tard le dimanche. Vous effectuez le règlement sur le site et vous serez livré le jeudi soir.

Ouvrez un compte sur le site en mentionnant bien AMAP TC57 à côté de votre prénom pour que Mark puisse vous identifier comme adhérent à l'AMAP.

En savoir plus sur l'AMAP de Thionville, son histoire et les producteurs, visitez notre site.

[Terre Citadine – Pour une agriculture paysanne, écologiquement saine et socialement équitable \(terre-citadine.info\)](https://terre-citadine.info)

Un listing des produits proposés est disponible sur demande par email ou sur notre site [Liste des contrats – Terre Citadine \(terre-citadine.info\)](https://terre-citadine.info)

Pour comprendre pourquoi les AMAP ont été créées et quels sont les principes fondamentaux, n'hésitez pas à lire la CHARTE DES AMAP ci-dessous préparée en 2014 par les membres du réseau MIRAMAP.

De la page 5 à 14, vous retrouverez la notice d'utilisation du site AMAPJ.

CHARTRE DES AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

FRUIT D'UNE RÉFLEXION PARTICIPATIVE
INTER-RÉGIONALE

mars 2014

PRÉAMBULE

Les AMAP¹, ou Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont nées, en 2001 en France, d'une prise de conscience citoyenne face à la situation de crise importante dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

Insécurité et gaspillage alimentaires, impératifs écologiques, déperdition des agricultures paysannes au profit d'agricultures productivistes, forte pression foncière sur les terres agricoles, hégémonie de la grande distribution et inégalité alimentaire ici et ailleurs : autant d'enjeux qui ont mobilisé des citoyen-ne-s pour construire et expérimenter un autre modèle agricole, économique et alimentaire, inspiré de la charte de l'Agriculture Paysanne et des mouvements de l'agriculture biologique.

Résolument basées sur une conception de partage, les AMAP visent à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. Elles sont des alternatives concrètes qui émergent de la société civile.

Elles ont pour **objectifs** :

- de maintenir et de développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,
- de promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- de faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,
- de contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des paysan-ne-s du monde dans un esprit de solidarité.

Concernant les terminologies :

- **est appelé « AMAP »**, le collectif formé de l'ensemble des amapien-ne-s et paysan-ne-s engagé-e-s dans un partenariat solidaire, local, contractualisé, sans intermédiaire commercial, avec un esprit de pérennité.
- **est appelé « amapien-ne »**, une personne physique bénévole signataire d'un ou plusieurs contrats d'AMAP en cours de validité avec un ou des paysan-ne-s. Le groupe d'amapien-ne-s, dans une démarche non lucrative, se constitue en association (déclarée ou pas).
- **est appelé « paysan-ne en AMAP »**, un-e paysan-ne signataire de plusieurs contrats d'AMAP en cours de validité avec des amapien-ne-s.

Au sein d'une AMAP, amapien-ne-s et paysan-ne-s construisent ensemble un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation ; en ce sens ils sont coproducteurs.

Ils s'engagent mutuellement à respecter les principes de la charte des AMAP.

La présente charte est le document fondateur et fédérateur de toutes les AMAP en France. Elle remplace la première charte élaborée en mai 2003. Elle n'a pas pour objet de servir de règlement intérieur aux AMAP. Il incombe à chacune d'entre elles de définir de façon autonome son mode de fonctionnement, dans le respect des principes de cette charte.

1 « AMAP » est un terme déposé à l'INPI.

AMAPIEN-NE-S
ET PAYSAN-NE-S
EN AMAP
RESPECTENT
ET FONT VIVRE
**5 PRINCIPES
FONDAMENTAUX**

PRINCIPE 1

UNE DÉMARCHE D'AGRICULTURE PAYSANNE

Une AMAP inscrit sa démarche de coproduction dans le respect des principes de l'agriculture paysanne locale. En particulier, elle :

- soutient le maintien, la pérennisation et l'installation,
- favorise l'autonomie dans le fonctionnement des fermes,
- s'inscrit dans une dynamique de territoire et de solidarité,
- accompagne la viabilité économique des fermes partenaires,
- est attentive aux conditions sociales de l'activité agricole.

PRINCIPE 2

UNE PRATIQUE AGRO-ÉCOLOGIQUE

Une AMAP soutient une agriculture respectueuse des hommes, de l'environnement et de l'animal, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique.

En particulier, elle s'engage dans une activité agricole :

- durable, diversifiée et adaptée au territoire, en rupture avec l'agro-chimie (sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse,...) et toute entreprise d'appropriation mercantile du vivant (sans OGM, ...),
- favorisant la biodiversité végétale et animale,
- contribuant au maintien et au développement des semences paysannes.

PRINCIPE 3

UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE

Une AMAP coproduit une alimentation de bonne qualité gustative, sanitaire et environnementale.

Elle cherche à rendre cohérent son soutien à l'agriculture avec la dynamique d'un territoire et les besoins d'une population.

C'est pourquoi chaque AMAP cherche à élargir l'accessibilité d'une telle alimentation à toutes et à tous.

PRINCIPE 4

UNE PARTICIPATION ACTIVE DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION POPULAIRE

Une AMAP vise à créer les conditions de la participation et de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaires, notamment par le débat, les apprentissages et le partage des savoirs. Elle :

- s'organise sur la base d'une implication de l'ensemble de ses membres,
- veille à sa pérennisation et à la circulation de l'information,
- cherche à créer une relation de qualité entre paysan-ne-s et amapien-ne-s dans un cadre convivial favorisant le dialogue, le lien social, la confiance et la coresponsabilité.

PRINCIPE 5

UNE RELATION SOLIDAIRE CONTRACTUALISÉE SANS INTERMÉDIAIRE

Amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP s'engagent mutuellement sans intermédiaire à partager la production pour une période donnée, par le biais de contrats solidaires (la durée de la période de contrat est liée aux cycles de l'activité de la ferme et dépend de chaque famille d'aliments contractualisée).

Ce partenariat favorise la transparence entre amapien-ne-s et paysan-ne-s.

Pour chaque famille d'aliments, le contrat :

- stipule les engagements réciproques des deux parties tels que définis dans la charte,
- établit un prix juste et rémunérateur prenant en compte la viabilité économique de la ferme et les conditions sociales de celles et ceux qui y travaillent.

UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

• Pour les paysan-ne-s en AMAP :

- livrer à périodicité préétablie des aliments de saison, frais ou transformés, diversifiés et issus de leur ferme. Les produits transformés feront l'objet de mentions spécifiques (processus de fabrication transparent et tracé, ...) incluses dans le contrat,
- mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer la livraison régulière des parts de production définies par contrat,
- déterminer en toute transparence avec les amapien-ne-s un prix forfaitaire stable, garanti et équitable sur la durée du contrat.

Une solidarité entre paysan-ne-s peut permettre l'échange occasionnel d'aliments de même nature en toute transparence et avec l'accord explicite des amapien-ne-s,

• Pour les amapien-ne-s :

- contractualiser et prépayer la production sur la période du contrat à un prix équitable, en s'interdisant l'échange marchand sur les lieux de livraison,
- prendre en compte équitablement avec les paysan-ne-s les fluctuations et aléas inhérents à leur activité.

UN ENGAGEMENT ÉTHIQUE

• Pour les paysan-ne-s en AMAP :

- mener leur activité et la faire évoluer dans le respect des principes de la charte des AMAP, en coopération avec les amapien-ne-s,
- être transparent-e-s sur les pratiques de culture, d'élevage et de transformation.

• Pour les amapien-ne-s :

- assurer la pérennisation de l'AMAP,
- faire évoluer leurs pratiques dans le respect des principes de la charte.

UN ENGAGEMENT SOCIAL

• Pour les paysan-ne-s en AMAP :

- être présent-e-s sur le lieu de livraison (ou occasionnellement représenté-e-s),
- créer et entretenir des liens avec les amapien-ne-s,
- sensibiliser les amapien-ne-s à leur métier et à la vie de la ferme,
- participer à l'organisation de visites de ferme et d'ateliers pédagogiques,
- s'impliquer dans la vie du mouvement des AMAP et de ses partenaires.

• Pour les amapien-ne-s :

- s'impliquer dans la vie de l'AMAP (livraison, communication, animation, relation paysan-ne-s, continuité des partenariats, réseau,...),
- respecter les modes de fonctionnement de l'AMAP,
- participer aux visites de ferme et à leur organisation,
- participer à des activités pédagogiques et de soutien aux paysan-ne-s,
- être partie prenante de la vie du mouvement des AMAP et de ses partenaires.

UN MOUVEMENT VIVANT EN ÉVOLUTION CONSTANTE

UNE AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

Pour faire vivre les principes et engagements de la charte des AMAP, celle-ci doit être accompagnée d'actions visant à analyser et faire progresser collectivement les pratiques.

En ce sens, l'évaluation participative permet une démarche d'évolution partagée entre amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP. Pour la réaliser, les AMAP définissent les moyens à mettre en œuvre avec l'appui des réseaux et associations partenaires.

UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE ET DE RÉSEAU

Par ailleurs, parce que l'AMAP est plus qu'un « panier », elle s'inscrit dans une dynamique de territoire et contribue à créer une économie de proximité, solidaire et équitable.

Elle s'implique dans la vie du mouvement des AMAP pour la pérennisation, l'essaimage et la visibilité des AMAP ; elle participe ainsi à la création de nouvelles fermes fonctionnant en AMAP.

Le mouvement des AMAP invite à la dissémination positive de « l'esprit AMAP » dans tous les secteurs de l'économie sociale et solidaire ; il encourage la création d'autres partenariats locaux (artisanat, finance, culture, etc.).

La démarche d'expérimentation et de créativité reste au cœur de la charte pour inscrire les AMAP dans un mouvement citoyen, vivant et transformateur.

La présente charte doit être signée par chaque amapien-ne et paysan-ne en AMAP.

Signature précédée
de la mention « lu et approuvé »

Date

AmapJ
Notice d'utilisation
Terre Citadine

Sommaire

Contents

Sommaire	1
Accès AmapJ	2
Ecran de connexion AmapJ	2
Mes contrats	3
Mes livraisons	4
Mes paiements	4
Mon compte	5
Producteurs/référents	5
Mes permanences	6
Historique de mes contrats	7
Historique de mes paiements	7
Faire une commande	8
Paiement de la commande	9
Déconnexion d'AmapJ	10
Contact	10

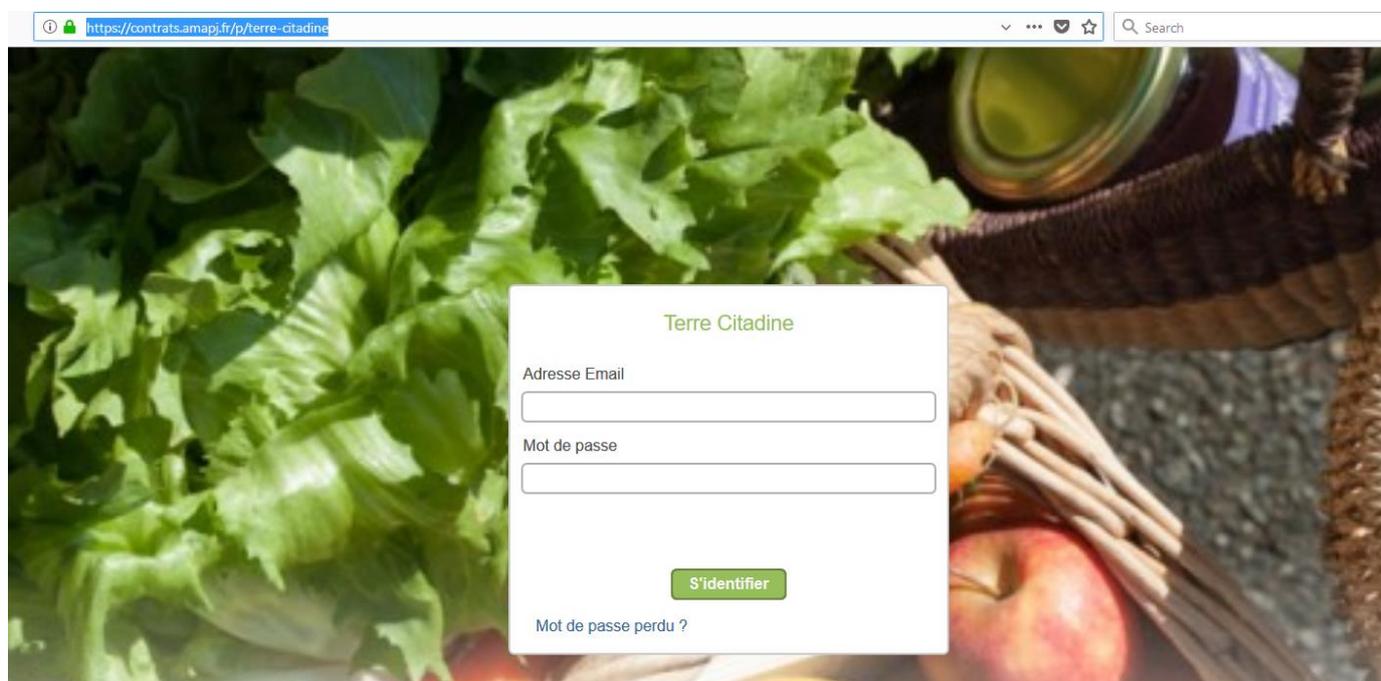
Accès AmapJ

Directement à cette adresse: <https://contrats.amapj.fr/p/terre-citadine>

(ou via le site terre-citadine <http://www.terre-citadine.info/amapj>)

Ecran de connexion AmapJ :

Indiquez votre adresse électronique puis le mot de passe qui vous a été communiqué par mail. Vous pouvez modifier ce mot de passe si vous le souhaitez.



Mes contrats

Ici, vous avez tous les contrats : les nouveaux contrats disponibles et ceux pour lesquels vous avez commandé (contrats existants).

Cet écran indique pour chaque contrat :

- Le nom du contrat
- La gamme des produits
- La période de livraison
- La date limite pour vous inscrire (commander). Attention, après cette date, les commandes ne sont plus possibles.

The screenshot shows a web browser window with the URL https://contrats.amapi.fr/p/terre-citadine#/mes_contrats. The page header is 'Terre Citadine' with a user profile 'Salah BENDIB'. The left sidebar contains navigation links: 'Mes contrats', 'Mes livraisons', 'Mes paiements', 'Mon compte', 'Producteurs / Référénts', 'Liste des adhérents', 'Mes permanences', 'HISTORIQUE', 'Historique de mes contrats', and 'Historique de mes paiements'. The main content area is titled 'Mes contrats' and is split into two sections. The top section, 'Les nouveaux contrats disponibles', features a card for 'Mirabio' (Panier de fruits et / ou produit(s) transformé(s)) with 30 deliveries from Thursday, May 9, 2019, to Thursday, November 28, 2019. A note states the contract can be modified until Thursday, May 2, 2019, at midnight. A green 'S'inscrire' button is on the right. The bottom section, 'Mes contrats existants', features a card for 'Le NOYER' (Légumes....) with 35 deliveries from Thursday, April 4, 2019, to Thursday, November 28, 2019. A note states the contract is modifiable until Thursday, April 4, 2019, at midnight. Buttons for 'Modifier', 'Supprimer', and a green 'Voir' button are on the right.

Les contrats terminés, dont la dernière date de livraison est passée, ne seront plus visibles cinq jours après cette date.

Mes livraisons

Terre Citadine

Salah BENDIB

Mes livraisons

SEMAINE PRECEDENTE

lundi 08 avril 2019 - dimanche 14 avril 2019

SEMAINE SUIVANTE

jeudi 11 avril 2019

!! Attention, vous devez réaliser la permanence ce jeudi 11 avril 2019 (Permanences-2019)!!
Liste des personnes de permanence : BENDIB Salah

Le NOYER
1 Paniers Légumes, Grand panier

Imprimer mes livraisons ...

Ici, AmapJ vous donne la liste des produits que vous avez commandés semaine par semaine.

Et si vous êtes de permanence, AmapJ vous le rappelle.

Mes paiements

Terre Citadine

Salah BENDIB

Mes paiements

Les chèques que je dois donner à l'AMAP

Nom du contrat : Le NOYER
Date limite de remise des chèques: jeudi 04 avril 2019
Ordre des chèques : LE NOYER
5 chèques de 74.00 € qui seront débités en avril 2019, mai 2019, juin 2019, juillet 2019, août 2019
3 chèques de 75.00 € qui seront débités en septembre 2019, octobre 2019, novembre 2019

Le planning de mes paiements à venir mois par mois

avril 2019 - Total du mois : 74.00 €
Montant : 74.00 € - Contrat :Le NOYER - Ordre du chèque :LE NOYER (Chèque à fournir à l'AMAP)

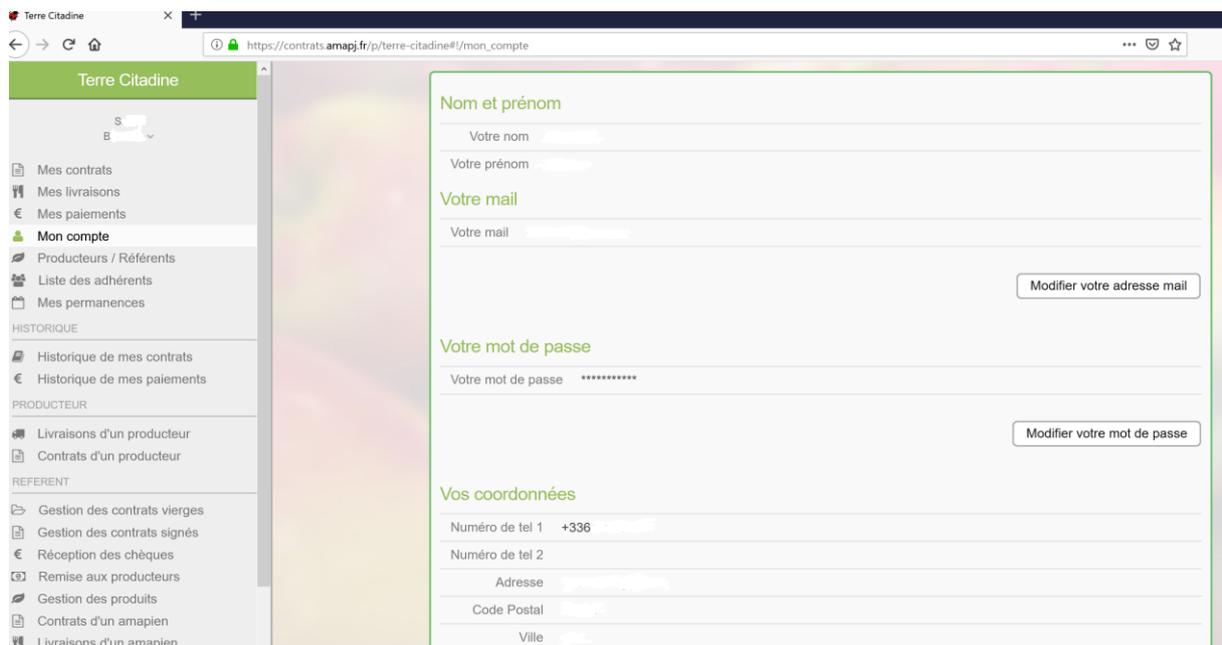
mai 2019 - Total du mois : 74.00 €
Montant : 74.00 € - Contrat :Le NOYER - Ordre du chèque :LE NOYER (Chèque à fournir à l'AMAP)

juin 2019 - Total du mois : 74.00 €
Montant : 74.00 € - Contrat :Le NOYER - Ordre du chèque :LE NOYER (Chèque à fournir à l'AMAP)

Ici, vous pouvez visualiser les chèques que vous devez fournir aux différents référents au plus tard à la date indiquée et le planning des paiements à venir mois par mois.

Attention, pour les contrats à prix variables (veau, agneau, etc.), les chèques n'apparaissent pas ici. Vous devez vous conformer aux instructions du référent.

Mon compte



Terre Citadine

S
B

Mes contrats
Mes livraisons
Mes paiements
Mon compte
Producteurs / Référents
Liste des adhérents
Mes permanences

HISTORIQUE

Historique de mes contrats
Historique de mes paiements

PRODUCTEUR

Livraisons d'un producteur
Contrats d'un producteur

REFERENT

Gestion des contrats vierges
Gestion des contrats signés
Réception des chèques
Remise aux producteurs
Gestion des produits
Contrats d'un amapien
Livraisons d'un amapien

Nom et prénom

Votre nom
Votre prénom

Votre mail

Votre mail

Modifier votre adresse mail

Votre mot de passe

Votre mot de passe

Modifier votre mot de passe

Vos coordonnées

Numéro de tel 1 +336
Numéro de tel 2
Adresse
Code Postal
Ville

C'est votre fiche personnelle avec vos coordonnées qu'il faudra mettre à jour. C'est ici que vous pouvez changer votre mot de passe pour accéder à AmapJ.

Producteurs/référents



Terre Citadine

Salah
BENDIB

Mes contrats
Mes livraisons
Mes paiements
Mon compte
Producteurs / Référents
Liste des adhérents
Mes permanences

HISTORIQUE

Historique de mes contrats
Historique de mes paiements

PRODUCTEUR

Livraisons d'un producteur
Contrats d'un producteur

REFERENT

Gestion des contrats vierges
Gestion des contrats signés
Réception des chèques
Remise aux producteurs
Gestion des produits
Contrats d'un amapien
Livraisons d'un amapien

Producteur : FOB Ferme de l'Orée du bois
Le producteur est Marie Laure CRIDLIG
Le référent est Marion LEROUX

Producteur : GASPL
Le référent est Florence DEBAILLIEUL

Producteur : HYP Ferme du Sillon d'Avril
Farines, Lentilles...
Le producteur est Hypolite DAVID
Le référent est Helene GOTTE

Producteur : LE NOYER
Le producteur est Mark HARTKAMP
Le référent est Martine STEPHAN

Producteur : MIRABIO
Fruits
Le producteur est Baptiste et Olivier Martin Maxime
Le référent est Salah BENDIB

Ici, vous avez la liste des producteurs avec leurs noms et ceux des référents.

Mes permanences

S'inscrire aux permanences

Permanences-2019

2019
Vous devez réaliser 2 permanences entre le jeudi 11 avril 2019 et le jeudi 28 novembre 2019 (à choisir parmi 34 dates).
Vous êtes inscrit sur 1 permanences, merci de vous inscrire encore sur 1 dates
Vous devez finaliser vos inscriptions avant le vendredi 29 novembre 2019 minuit.

Les dates de mes permanences

Vous devez faire les permanences suivantes :

- jeudi 11 avril 2019

Consulter les plannings de permanence

- Visualiser les plannings de permanence ...
- Télécharger les plannings de permanence au format tableur ...

Ici, vous pouvez consulter les dates de toutes vos permanences et le planning semaine par semaine.

Période de permanence Permanences-2019					
jeudi 11 avril 2019		jeudi 18 avril 2019		jeudi 25 avril 2019	
Place (1)	BENDIB Salah	Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre
Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre
jeudi 02 mai 2019		jeudi 09 mai 2019		jeudi 16 mai 2019	
Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre
Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre
jeudi 23 mai 2019		jeudi 30 mai 2019		jeudi 06 juin 2019	
Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre
Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre
jeudi 13 juin 2019		jeudi 20 juin 2019		jeudi 27 juin 2019	
Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre
Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre
jeudi 04 juillet 2019		jeudi 11 juillet 2019		jeudi 18 juillet 2019	
Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre
Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre
jeudi 25 juillet 2019		jeudi 01 août 2019		jeudi 08 août 2019	
Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre
Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre
jeudi 15 août 2019		jeudi 22 août 2019		jeudi 29 août 2019	
Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre	Place (1)	Place libre
Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre	Place (2)	Place libre

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, le télécharger pour l'imprimer.
Le samedi précédent votre permanence, AmapJ vous envoie automatiquement un rappel par mail.

Historique de mes contrats

Ici, vous pouvez consulter le détail de tous les contrats passés. Il suffit de sélectionner le contrat et de cliquer sur « Voir le détail ». Les contrats passent de l'écran principal à l'historique cinq jours après la dernière date de livraison.

Historique de mes paiements

Ici, vous pouvez visualiser tous vos paiements dès que les référents ont procédé à la remise des chèques aux producteurs.

Faire une commande

Choisissez votre contrat et cliquez sur « S'inscrire ».

La vue ci-contre apparaît. Vous allez pouvoir commander.

Mon contrat Mirabio ✕

Produit	Qte
Abonnement pour 1 Panier de Fruits, Sachet 3 Kg Prix unitaire : 6.50 € 30 livraisons , prix total de 195.00 €	<input style="width: 80%; border: 1px solid #ccc;" type="text" value="1"/>

Prix Total	0.00
-------------------	-------------

Détail des dates de livraison Annuler Continuer ...

Il suffit de saisir vos quantités dans les cases respectives.

Précision : Il n'y a pas de minimum d'achat mais pensez à commander pour l'ensemble de la période concernée.

Si vous commandez toujours les mêmes produits, vous pouvez utiliser la fonction « Copier la 1ère ligne partout ».

Le prix total s'affiche au fur et à mesure de vos saisies.

Quand vous avez terminé, cliquez sur le bouton « continuer ».

Une vue paiement s'affiche en fonction du contrat (prix fixes ou prix variables)

Inutile d'envoyer votre commande au référent.

Remarque : tant que le contrat n'est pas clos, vous pouvez modifier votre commande.

Paiement de la commande

Vos paiements pour le contrat Mirabio

Ordre des chèques : MIRABIO
Chèques à remettre à Salah BENDIB

Une proposition de paiement a été calculée et est affichée ci dessous.
Vous pouvez modifier cette proposition en saisissant directement les montants en face de chaque mois
Le dernier mois est calculé automatiquement pour ajuster le contrat

Date	Montant €
mai 2019	<input type="text" value="30.00"/>
juin 2019	<input type="text" value="30.00"/>
juillet 2019	<input type="text" value="30.00"/>
août 2019	<input type="text" value="30.00"/>
septembre 2019	<input type="text" value="30.00"/>
octobre 2019	<input type="text" value="30.00"/>
novembre 2019	<input type="text" value="15.00"/>

Montant total à régler 195.00

Contrat à prix fixes :

Dans ce cadre, vous avez tous les éléments pour établir vos chèques.

Respectez les consignes du référent pour effectuer vos paiements. Si cela est nécessaire, modifiez vos cellules pour les adapter au montant des chèques.

Un conseil : établissez vos chèques tout de suite.

En cliquant sur « Sauvegarder », votre commande est validée et l'écran principal apparaît. Le contrat auquel vous venez de souscrire se trouve maintenant dans les contrats existants.

Contrat à prix variables :

Pour ce type de contrat, en l'état actuel, AmapJ est utile uniquement pour la prise de commande et l'historique.

Le prix total de votre commande est le prix pour un colis d'un poids fixe. Ce prix varie suivant le poids exact du colis lors de la livraison.

C'est pourquoi, à la place des cellules, le référent vous laisse un message d'information sur le paiement à venir.

Après la livraison, le référent vous fera parvenir, par courriel, le montant à régler aussitôt.

Déconnexion d'AmapJ



Dans le menu, cliquez sur votre nom, le système vous propose de vous déconnecter.

Contact

Pour toute question concernant l'utilisation du logiciel, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

Terre.citadine@gmail.com